Août 2018



RAPPEL DU BON USAGE DES CONTAINERS DÉDIÉS AUX DÉCHETS VERTS

Il est rappelé que les déchets verts (herbes, feuilles ou branchages de petite taille) sont à déposer dans les containers mis à disposition.

Qu'il est interdit de déposer des sacs poubelles contenant des déchets verts à côté de ces containers (ces sacs ne seront ni ramassés lors des ramassages des containers, ni lors des passages pour relever les poubelles).

Ces containers sont ramassés en périodes de printemps et en été, 2 fois par semaine.

Il est demandé de **ne pas les surcharger** (débordement— voir photos), car le système de relevage du container devient inaccessible par le camion venant le prendre en charge.

Ils ne seront donc ni vidés, ni remplacés Vous ne pourrez plus mettre vos déchets verts.

Votre seul recours, soit attendre de nouveaux containers ou porter vos déchets verts en déchetterie (Saint Arnoult en Yvelines, Rambouillet ou Roinville sous Auneau)

MERCI POUR VOTRE CIVILITÉ



